

Madame, Monsieur,

Le nombre de cas de peste porcine africaine chez le sanglier évolue dans la zone infectée de notre pays tout en restant jusqu'à présent situés dans la zone circonscrite. Vous pouvez voir la localisation exacte des cas retrouvés dans le fichier annexe (version du 2 octobre). Face à cette maladie qui constitue un véritable enjeu de santé animale et économique, la collaboration de tous est essentielle.

Avant tout, il est nécessaire de prendre en compte le partage des compétences entre le niveau régional qui s'occupe de la santé de la faune sauvage et le niveau fédéral qui veille à la santé des porcs d'élevage et domestiques et à la sécurité alimentaire.

Afin d'empêcher la propagation de la peste porcine africaine, il est important d'appliquer les mesures suivantes :

1. Sur tout le territoire belge

En cas de détection de sanglier malade ou de cadavre de sanglier, il est primordial de ne pas y toucher et d'avertir sans délai les autorités régionales :

- en Wallonie, le SPW : tél. 1718,
- en Flandre, à l'ANB : <https://www.natuurenbos.be/beleid-wetgeving/overlast-schade/ziekten-bij-het-wild-levende-dieren/monitoring-van-ziekten-2>.

Des équipes spécialisées se chargeront de l'évacuation du cadavre, de la désinfection de la zone et de la réalisation des analyses.

2. Dans la zone infectée

Respecter l'interdiction régionale de la chasse, du nourrissage du gibier et de toute circulation en forêts (<http://www.wallonie.be/fr/actualites/mesures-de-lutte-contre-la-peste-porcine-africaine>).

3. Hors zone infectée

Dans le cadre de la chasse, lorsque des sangliers vous sont présentés en tant que personne formée pour l'examen initial notamment, l'Agence souhaite que vous soyez particulièrement vigilants. Généralement, les animaux infectés présentent un bon état général. Dans certains cas, ils ne montrent aucun signe. Dans d'autres cas, ils présentent des lésions évocatrices de la peste porcine africaine, à savoir :

- hématomes localisés autour des oreilles, le museau ou généralisés (reins, muscle, peau,...),
- hémorragies des ganglions lymphatiques, rate augmentée de volume,
- excès de liquides dans les cavités thoracique et abdominale.

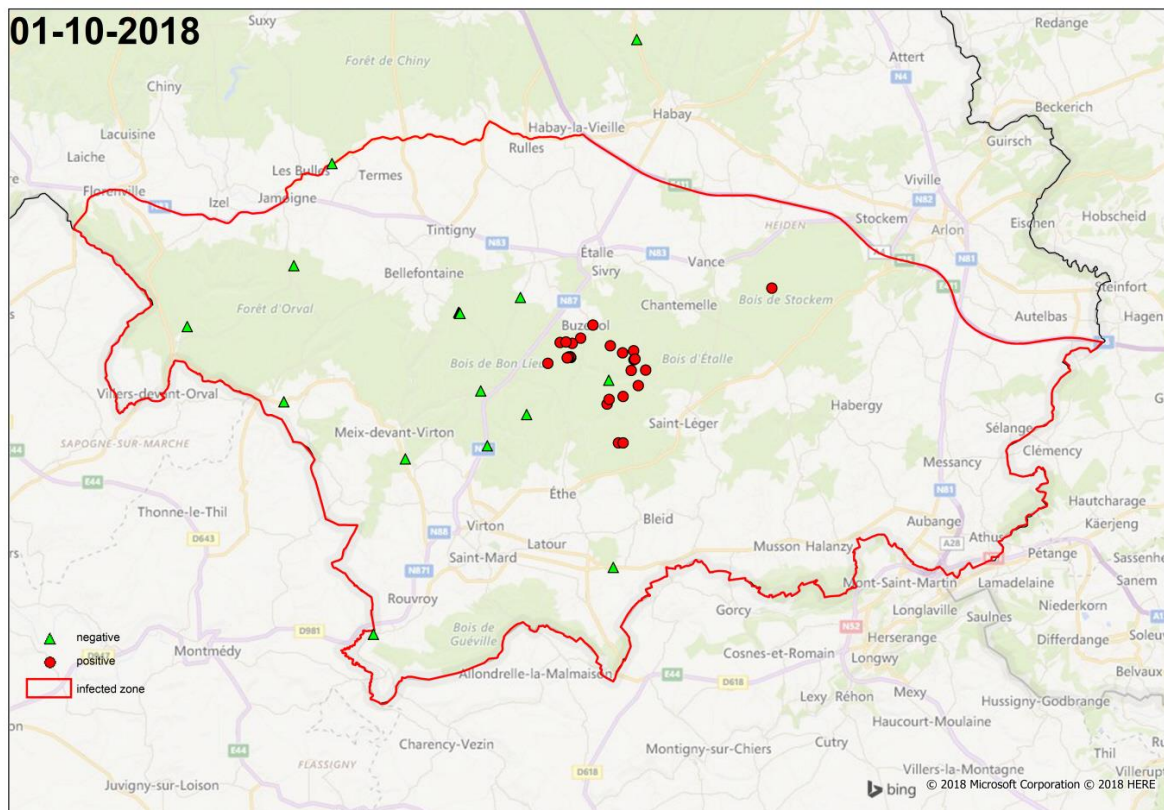
Vous pouvez trouver des photos de lésions de ce type en annexe.

Si vous êtes en présence d'un sanglier qui présente des signes qui pourraient faire penser à la peste porcine africaine, veuillez immédiatement informer les autorités régionales (numéros ci-dessus), ne pas déplacer la carcasse (viscères incluses) et suivre les instructions qui vous seront données par les services compétents.

Bien entendu, les règles de biosécurité accrues doivent être respectées. Vous pouvez retrouver ces mesures et d'autres informations sur le nouveau site web de l'Agence en suivant le lien : <http://www.favv-afscab.be/ppa/>.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration qui est essentielle pour empêcher la dispersion de la maladie dans notre pays.

Si vous avez des questions relatives à cette communication, vous pouvez nous contacter par mail via jacht-chasse@favv-afscab.be.



ASF - Photos/Fotos - Institut Friedrich Loeffler



AFSCA - DG Politique de Contrôle

Direction Santé des Animaux et Sécurité des Produits animaux
Direction Transformation et Distribution des denrées alimentaires
Centre Administratif Botanique
Bd du Jardin Botanique 55
1000 Bruxelles